

ÉNERGIES COMMUNES

N° **31**
> SOMMAIRE

P.2 ÉDITO
LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

P.4/5 DOSSIER
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
POUR LA CROISSANCE VERTE

P.6 2016, UNE ANNÉE LUMINEUSE !

P.6 SAGONNE, ACCOMPAGNÉE PAR LE SDE
18, VALORISE SON PATRIMOINE BÂTI.

P.7 LES ASSISES DE LA RURALITÉ :
INSUFFLER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE
POUR LES TERRITOIRES

P.8 INTERVIEW DE
NATHALIE COLIN, PRÉFÈTE DU CHER

ACCELERER LA TRANSITION
ENERGETIQUE DES TERRITOIRES.



édito

Le PCRS

La gestion des espaces publics devient de plus en plus influencée par les outils numériques. Après la numérisation du cadastre, l'évolution des outils proposés par le Syndicat vers un véritable Système d'Information Géographique rassemblant de nombreuses couches d'information (PLU, réseaux secs et humides, bornes incendie du SDIS, zonages de la DREAL...), voici venu le temps du PCRS.

Cet acronyme signifie Plan de Corps de Rue Simplifié dont vont devoir se doter fin 2019 les Communes urbaines (22 dans le Cher) et fin 2026 toutes les autres.

Il s'agit là d'un travail tout à fait conséquent puisque l'ensemble des voies doit être recensé dans les trois dimensions (altitude, longitude et profondeur).

Pour ce faire, le SDE 18, en accord avec le Conseil départemental, va mener deux expérimentations dès l'an prochain à Saint-Germain-du-Puy et à Avord, en collaboration technique et financière avec ENEDIS et GrDF, selon deux modes opératoires différents. L'une consistera à recalculer les plans déjà en possession du SDE 18, l'autre via le LIDAR qui fonctionne comme une Google car et permet un relevé très important de points en un temps record. Restera ensuite à dessiner ce PCRS d'après ce nuage de points.

À l'issue de ces expérimentations, une généralisation sera mise en place sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit là d'un nouveau challenge pour les Collectivités du département qui savent pouvoir compter sur le SDE 18 pour les accompagner.

Avec mes sentiments bien dévoués !



AYMAR de GERMAY

**Président du SDE 18
Maire de Marmagne
Vice-Président
de Bourges Plus.**

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Rue Maurice Roy - CS 600021

18021 Bourges cedex

TÉL. : 02 48 50 85 40

FAX : 02 48 21 03 16

E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com

AGENDA

RÉUNION DES SECRÉTAIRES

27 FÉV. CREPS 14H00

COMITÉS SYNDICAUX

23 MARS INSA 17H00

22 JUIN INSA 17H00

19 OCT. INSA 17H00

14 DÉC. INSA 17H00

LE SDE 18 ET VOUS

10 NOUVEAUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE CHER !



En juin dernier, le SDE 18 a décidé d'aller plus loin dans la promotion de l'écomobilité et a annoncé la création d'une enveloppe de **30 000 €** dédiée à soutenir financièrement les Collectivités adhérentes qui souhaitent acquérir un véhicule électrique. Cette aide, de 1 500 € par véhicule et par Commune, est destinée aux Collectivités du département du Cher faisant parties du schéma de déploiement des bornes de recharge, dans la limite de **80%** de subventions reçues.

Depuis le mois de septembre, 10 Collectivités ont déjà bénéficié de cette subvention exceptionnelle. Elles vont pouvoir apposer le logo E.Car 18 sur leur nouveau véhicule communal afin de participer, elles aussi, à promouvoir les moyens de transports plus propres.

> CAP QUALITE

LE SDE 18, UNE DES PREMIÈRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES DE LA RÉGION CENTRE, À ÊTRE CERTIFIÉE ISO 9001 VERSION 2015 !



En quelques années le Syndicat a développé une véritable culture de la qualité, lui permettant de répondre de manière sérieuse et rigoureuse à ses adhérents grâce à des exigences fixées par la norme en termes d'organisation managériale, de management des ressources, d'analyse et d'amélioration continue pour atteindre les objectifs fixés par la structure et améliorer les services proposés aux adhérents. Aurélien LALEEVE, responsable qualité du SDE 18 : « l'AFNOR a certifié, une nouvelle fois, le SDE 18 sur l'ensemble de ses activités. Cette nouvelle certification, sans non-conformité, témoigne de la capacité des agents du Syndicat à s'adapter aux exigences fixées par la Norme, et ainsi améliorer la qualité de nos services. »

> LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

259

Il s'agit du nombre de chantiers en cours dans le département, 42 chantiers d'électrification et 217 d'éclairage public. Ces travaux représentent une enveloppe globale de **5 456 597€, 4 288 806€** pour les travaux d'électrification et **1 167 791€** pour l'éclairage public dont **411 719€** liés au plan REVE. Ces montants témoignent de l'investissement réalisé par le SDE 18 pour contribuer à l'aménagement du territoire.

> LES TRAVAUX EN IMAGES



VERNAIS : Renforcement de réseau.



SAINTE THORETTE : Enfouissement des réseaux.



BUÉ : Inauguration des travaux d'enfouissement et éclairage public.

DOSSIER

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

TEPCV

La COP 22 s'est déroulée récemment à Marrakech. Celle-ci fait suite à la COP 21 qui s'est tenue à Paris et qui a été un véritable succès. En effet, au cours de cette réunion internationale, les objectifs proposés par la présidence française ont été acceptés puis ratifiés par un nombre suffisamment important de pays pour que l'accord puisse entrer en vigueur, dès cette année. Si l'adhésion des pays de l'Union européenne était quasiment acquise, il était moins attendu que les Etats-Unis ou la Chine enclenchent ce tournant essentiel pour l'avenir de notre planète.

➤ LES OBJECTIFS DE LA COP 21

- RÉDUCTION DE L'AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE DE 2°C, VOIRE DE 1,5°C
- DÉVELOPPEMENT DE FAIBLES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
- COMMUNIQUER, POUR LES PAYS DÉVELOPPÉS, DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS EN VUE D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS.

Cette prise de conscience de la nécessité d'être plus attentifs à notre environnement a fait l'objet dans notre pays de nombreux textes législatifs depuis le protocole de Kyoto de 1992 : Loi POPE de 2005, Grenelle de l'Environnement I et II, loi TEPCV de 2016... Toutes ces lois ont été déclinées au niveau local dans différents schémas et outils d'urbanisme ce qui a permis à de nombreuses Collectivités de mettre en place des Agenda 21, des plans de déplacements, des Plans Climat Air Énergie...

Afin de prendre en compte l'ensemble des sujets se rapportant à la défense de l'environnement et au développement local, la loi TEPCV a institué les SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Équilibre du Territoire) qui succéderont aux SRCAE (Schéma Air Énergie Climat) et à d'autres schémas.

Sur le pan territorial, cette même loi, oblige les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (pour Cher la Communauté d'agglomération de Bourges Plus et les Communautés de Communes) à adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) selon deux calendriers :

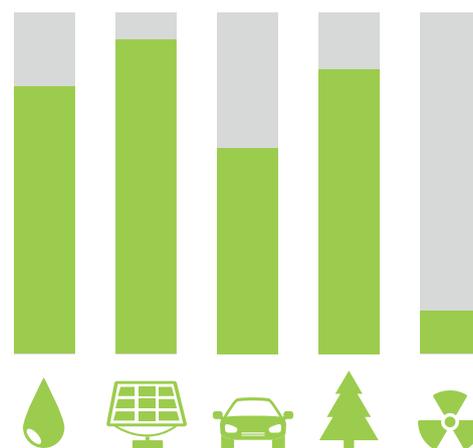
- **31 décembre 2016**, pour les EPCI de + 50 000 habitants
- **31 décembre 2018**, pour les EPCI de + 20 000 habitants

SRADDET

Schéma Régional
d'Aménagement de Développement
Durable et d'équilibre du Territoire.

PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial



EPCI

Établissement Public de
Coopération Intercommunale



Les EPCI de **moins de 20 000 habitants** ne sont pour le moment pas concernés, mais devraient l'être dans un futur proche.

C'est pour appuyer ces EPCI dans cette démarche que le SDE 18 a proposé ses services lors de la réunion de la Commission Consultative Paritaire (voir encadré). Il s'agirait en effet pour le Syndicat d'être un assistant à maîtrise d'ouvrage des EPCI

ne bénéficiant pas de services en la matière. Bien évidemment, comme pour l'ensemble des compétences à la carte, cette offre serait totalement facultative et seuls les EPCI volontaires pourraient être assistés par le SDE 18.

Un courrier dans ce sens sera prochainement adressé par le Président du Syndicat à l'ensemble des Communautés de Communes.

⊕ ZOOM SUR...

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Créée par l'article 198 de la loi TEPCV, la CCP rassemble autant de délégués du SDE 18 que de délégués des EPCI à fiscalité propre. Cette instance est destinée à être un lieu de dialogue entre l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité (le SDE 18) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre présents sur le périmètre syndical.

Après la création de cette Commission, le Syndicat peut assurer pour le compte d'un EPCI à fiscalité propre qui en est membre, l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Si cette Commission n'est pas créée, il est impossible pour le syndicat d'exercer certaines compétences mentionnées au Code Général des Collectivités Territoriales :

- la création d'installations de production en vue d'éviter des extensions ou renforcements du réseau électrique,

- la création et gestion de génie civil de télécommunications,
- la création et gestion d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

La Commission est présidée de droit par le Président du SDE 18 et se réunit à son initiative. Lors de la première réunion de cette instance, le 27 septembre 2016, il a été ainsi question de la qualité de l'air dans les bâtiments publics (sujet évoqué par Olivier HURABIELLE, Président de la Communauté de Communes « Entre Berry et Val d'Aubois »), de la production photovoltaïque, ou de l'élaboration des PCAET.



CAP SUR LES TERRITOIRES

2016 UNE ANNÉE LUMINEUSE !



2016 a été une année phare pour la compétence éclairage public du Syndicat avec des chantiers d'envergure et de nouvelles collectives adhérentes. Le SDE 18, avec un budget de 5,15 millions€ pour cette compétence, contribue, depuis plus de 5 ans, à l'éradication des ballons fluos et promeut l'installation d'éclairages innovants et moins énergivores. La compétence compte désormais 270 Communes et 10 Communautés de Communes adhérentes. 4 nouvelles Communes (Neuilly-en-Dun/ Saint-Denis-de-Palin/ Saint-Martin-des-Champs et Nérondes) et la Communauté de Communes Fercher ont délibéré pour adhérer à la compétence.

Ces rénovations permettent d'éradiquer les ballons fluos d'une Commune comme à Chalivoy-Milon ou d'en réduire le nombre comme dans le centre historique de Sancerre, où les lampes à mercure ont été remplacées par des LEDs avec variation et détection de présence.

L'éclairage à la demande par détection de présence, dont le SDE 18 a été le premier Syndicat à expérimenter la technologie à Aubinges, est une réussite. Une vingtaine de Collectivités bénéficient de cet

équipement qui permet de réaliser des économies d'énergies pouvant aller jusqu'à 40%.

Avec un budget de 4,3 millions en 2017, le SDE 18 va continuer de contribuer à valoriser le patrimoine des Collectives adhérentes.



Aubinges - Télédétection

SAGONNE, ACCOMPAGNÉE PAR LE SDE 18, VALORISE SON PATRIMOINE BÂTI

Depuis 2014, le SDE 18 propose aux Collectivités soucieuses de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour leur patrimoine bâti, d'adhérer au Pack Énergie et de bénéficier de l'expertise et l'accompagnement nécessaire à la conduite de leurs projets.

La Commune de Sagonne, a engagé des travaux de rénovation du presbytère pour en faire un logement et une salle communale. Grâce notamment à l'isolation des combles, des murs, du plancher et la pose de nouvelles fenêtres, la Commune diminuera ses coûts énergétiques tout en valorisant son patrimoine à long terme. Les habitants bénéficieront bientôt d'une structure plus moderne mais surtout, moins énergivore. Le coût des travaux éligibles s'élève à **17 729€HT** dont 20% sont supportés par le SDE 18, la Commune réalise ainsi une économie de **3 545 €**.

À ce jour, 47 Communes sont engagées dans ce dispositif.

LES ASSISES DES RURALITÉS : INSUFFLER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES TERRITOIRES.

Lancées le 12 septembre 2014, les Assises des ruralités ont pour objectif de «renouveler la présence de l'État, pour reconstruire les liens entre les villes et les campagnes et pour donner aux territoires ruraux les moyens de leur développement propre». Il s'agit d'engager une réflexion pour impulser une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

➤ POURQUOI ORGANISER DES ASSISES DES RURALITÉS ?

La définition de la ruralité a évolué avec le développement des villes et les besoins de la population en matière d'accès aux services, commerces, emplois. Situés en périphérie des villes, les territoires « ruraux » n'évoquent plus systématiquement des espaces agricoles mais font davantage référence aujourd'hui à un cadre de vie : paysage, discontinuité du bâti, faible densité de population. Selon leur localisation sur le territoire, leurs distances des grandes agglomérations ou des villes environnantes et leur degré d'urbanisation, les territoires ruraux ne connaissent pas la même dynamique économique, démographique ou sociologique. Les attentes et les conditions de vie des Français qui y résident ont fortement évolué. Les territoires ruraux sont touchés par de profondes mutations qui en dynamisent certains et en fragilisent d'autres.

La ruralité, c'est
27.4 millions de Français.

➤ LES GRANDES ÉTAPES DES ASSISES DES RURALITÉS

- **OCTOBRE ET NOVEMBRE 2014 • ASSISES DES RURALITÉS**
Les assises des ruralités se sont déroulées d'octobre à novembre dans toute la France. Les principaux sujets propres aux territoires ruraux ont été débattus au cours de 7 ateliers.
- **13 MARS 2015 • 1ER COMITÉ INTERMINISTÉRIEL • LAON**
Lors de ce Comité interministériel aux ruralités présidé par le Premier Ministre, une cinquantaine de mesures en faveur des ruralités a été présentée.
- **14 SEPTEMBRE 2015 • 2E COMITÉ INTERMINISTÉRIEL • VESOUL**
Ce comité a permis de tirer le bilan des 46 mesures engagées. 21 nouvelles mesures ont été annoncées.
- **20 MAI 2016 • 3E COMITÉ INTERMINISTÉRIEL • PRIVAS**
Lors de ce Comité l'accent est mis sur les deux enjeux principaux :
1 • Renforcer l'égalité d'accès aux services et au service public, dans le domaine de la santé, de l'école mais aussi amplifier l'action de l'État et des opérateurs de téléphonie mobile pour résorber les zones blanches.
2 • Mettre en cohérence l'action publique et fédérer les énergies locales autour des projets de chaque territoire afin de toujours mieux adopter l'action de l'État aux besoins et aux enjeux des territoires ruraux.
- **9 NOVEMBRE 2016 • CONSEIL DES MINISTRES**
Le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités, Jean-Michel Baylet, a présenté en Conseil des ministres une communication relative à la politique des ruralités et à la mise en œuvre des contrats de ruralités. Il a dressé un état des lieux des 104 mesures qui concernent tous les aspects de la vie quotidienne : Accès aux soins, et aux services, téléphone mobile, numérique, logement éducation, logement tourisme, transition énergétique.



À RETENIR !

3 grands axes, 104 mesures

Les 3 axes des assises :

- 1 Garantir un accès facilité aux services publics et aux réseaux essentiels à la vie : accès aux soins, aux services de l'État, ...
- 2 Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux : fonds de soutien à l'investissement local, création de groupement d'intérêt économique et environnemental, soutien des commerces et artisans locaux, ...
- 3 Assurer la mise en réseau des territoires : créer un contrat de ruralité afin de mettre en cohérence l'ensemble des actions en faveur des territoires ruraux.

Les assises des ruralités dans le Cher

Le 15 septembre 2016, a eu lieu le comité de suivi des mesures des comités Interministériels aux ruralités. Cette réunion tenue par Marianne-Frédérique PUSSIAU, ancienne sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond, avait pour objet d'informer les acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, dont le SDE 18, sur la mise en œuvre des mesures dans le département.

LA PAROLE À L'ÉTAT !



NATHALIE COLIN
PRÉFÈTE DU CHER

En 2014, l'État a lancé les Assises des ruralités afin de mettre en place une politique des ruralités renouvelée. Ces Assises ont permis d'établir un plan d'actions entre l'État et les territoires ruraux. Quels sont les axes de ce plan d'actions ?

Les territoires ruraux possèdent des atouts qu'il convient de mieux valoriser et c'est la raison pour laquelle lors des Assises des Ruralités, le gouvernement a défini trois enjeux pour construire une politique renouvelée en faveur des territoires ruraux : mieux reconnaître le nouveau visage des ruralités dans leur diversité, adapter les politiques publiques aux défis des nouvelles ruralités, soutenir les initiatives des territoires ruraux et valoriser leurs atouts.

Les trois comités interministériels aux ruralités (CIR) qui se sont succédés le 13 mars 2015 à Laon (Aisne), le 14 septembre 2015 à Vesoul (Haute-Saône) et le 20 mai 2016 à Privas (Ardèche), ont permis de proposer un plan d'actions construit autour de trois axes.

Le premier axe du plan d'action a pour objectif de « garantir à tous les citoyens un égal accès aux services », qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs. L'État se doit d'être le garant de cette égalité qui doit guider toutes les territorialisations des politiques publiques.

Le second axe vise à « amplifier les capacités de développement des territoires ruraux » et les capacités des élus à porter et développer des projets qui permettent une proximité de l'action publique, son adaptation aux besoins réels de nos concitoyens et une efficacité dans leur mise en œuvre.

Le troisième axe est consacré à la « mise en réseau des territoires », avec l'objectif de dépasser les logiques de concurrence territoriale. Cette mise en réseau des territoires se traduira non seulement par un renforcement des pôles de centralité que sont les centres-bourgs et les villes moyennes, mais aussi par un développement plus important des liens entre territoires ruraux et urbains.

Ces trois axes ont été déclinés en 104 mesures qui portent sur des actions concrètes pour les habitants et les entreprises. Et, pour structurer la mise en œuvre de ces mesures dans les territoires, l'État propose de conclure avec les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et les EPCI volontaires, des contrats de ruralité qui seront les supports de ces engagements.

Dans ce cadre, quelles mesures vont être mises en œuvre dans le Département du Cher ?

L'ensemble de ces mesures a vocation à concerner le département du Cher. Certaines sont d'ailleurs déjà mises en œuvre notamment en matière d'accessibilité des services au public. Le département du Cher a ainsi été expérimentateur du dispositif «+ de services au public», et compte actuellement 12 maisons de services au public (MSAP). Ces MSAP ont vocation à permettre à l'ensemble des habitants du Cher d'accéder dans des conditions acceptables aux services nécessaires et indispensables.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles, qui se développent dans l'ensemble du département, peuvent aussi constituer une réponse au problème de manque de médecins que rencontrent certains territoires.

D'autres mesures concernent le monde agricole. Il s'agit d'encourager les démarches agro-écologiques de groupements d'agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leurs systèmes de production.

La revitalisation des centres bourgs est également un des grands axes de ce programme à travers des opérations de rénovation de logements mais aussi de revitalisation commerciale. C'est notamment l'objet du programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat qui vise à traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés. Il faut redynamiser le cœur des petites villes qui constituent un maillon indispensable pour le développement de ce territoire.

Le numérique est un enjeu important pour ce territoire, tout comme le développement d'offres permettant une meilleure mobilité des personnes les plus isolées. Je serai attentive aux mesures proposées en ce sens dans les futurs contrats de ruralité.

Enfin, je n'oublie pas toutes les mesures en faveur du développement durable au travers, notamment, des appels à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), mais également au travers des mesures que vous connaissez et auxquelles le SDE participe telles que l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques à travers tout le territoire.

Quel rôle le SDE 18, pourrait avoir dans cette mise en œuvre ?

Le SDE 18 est d'ores et déjà un acteur de ce dispositif. Ses compétences et son savoir-faire en matière d'énergie en font un partenaire indispensable des actions des futurs contrats de ruralité et un interlocuteur essentiel des collectivités dans la préparation des actions qui y seront inscrites. Ces actions doivent être obligatoirement déclinées dans les six thématiques suivantes : revitalisation des bourgs centres (rénovation de l'habitat, soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ...), attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, formation, tourisme, numérique, patrimoine naturel, etc), mobilités locales et accessibilité au territoire, transition écologique et énergétique, cohésion sociale, accès aux services publics et marchands ainsi qu'aux soins. Le champ d'intervention potentiel du syndicat est donc assez large et le SDE 18 a démontré sa capacité à accompagner et porter les projets de développement de ce territoire. Je sais pouvoir compter sur son engagement en faveur des territoires ruraux.



www.sde18.com

Connectez-vous à l'aide
de votre identifiant.

IDENTIFIANT ÉGARÉ ?
CONTACTEZ-NOUS